

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°99-365 DU 02 AOUT 1999

Chargeant Monsieur John IGUE, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises de l'intérim de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE, Ministre des Finances et de l'Economie pour compter du 02 août 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

VU la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation du 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 02 août 1999, Monsieur John IGUE, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie, pendant l'absence de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel -

Fait à Cotonou, le 02 août 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Mathieu KEREKOU -

Ampliations PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC SGG 4 MFE-MIPME 4
AUTRES MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1 -